

Séance ordinaire du 7 novembre 2022

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce septième jour de novembre deux mille vingt-deux (7 novembre 2022) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse

Mme Line Bélanger, conseillère

M. Jocelyn Isabelle, conseiller

M. Guy St-Arnauld, conseiller

M. Marc Bastien, conseiller

M. Nicolas Gauthier, conseiller

M. Paul Langevin, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot de la mairesse

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pour modifier le Règlement n° 412-4-2022 portant sur le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux de Saint-Étienne-des-Grès

7. Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé - Approbation du Règlement d'emprunt n° 2022-004 décrétant l'acquisition d'un camion-citerne et d'une pompe portative, et un emprunt de 55 000 \$

8. Dépôt de la liste des taxes impayées

9. Demande de remboursement – Programme d'aide à la voirie locale – Volets « Redressement » et « Accélération » – Attestation de fin des travaux - Dossier numéro GUK98222 - Asphaltage d'une partie de la rue Principale et du 6^e Rang - Reddition de compte

10. Octroi de contrat – J. Y. Martel Transport inc. - Location de conteneurs et collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc.

11. Octroi de contrat – Construction Ré-Aly-T - Construction d'un bâtiment secondaire derrière le garage municipal

Séance ordinaire du 7 novembre 2022

12. *Modification de la résolution n° 2022-10-264 - Octroi de contrat – Cimentiers des Grès inc. – Construction d'une dalle de béton pour le bâtiment à construire derrière le garage municipal*
 13. *Octroi de contrat – Gestion Le Stéphanois inc. – Préparation et entretien de la piste de ski de fond*
 14. *Octroi de contrat – Urbinspec - Formation et mentorat en inspection municipale*
 15. *Autorisation à demander des soumissions publiques pour la conception et la construction d'une aire de planche à roulettes au parc des Grès*
 16. *Demande à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de modifier le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*
 17. *Nomination de la personne désignée pour l'application de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Maskinongé*
 18. *Nomination de la personne désignée pour régler les mésententes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales*
 19. *Nomination de la personne désignée pour participer au comité opérationnel – Entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations*
 20. *Départ à la retraite – Madame Hélène Bond – Journalière de classe 1*
 21. *Ouverture du poste de journalier de classe 1*
 22. *Démission – Brigadière scolaire – Madame Carole Descôteaux*
 23. *Appel de candidatures – Brigadier scolaire*
 24. *Programme Emplois d'été Canada 2023 – Demande de subvention – Camp de jour*
 25. *Scouts Groupe Les Grès - Campagne de financement - Demande d'accès gratuit - Salle Jules-Bellemare du Centre communautaire*
 26. *Moisson Mauricie / Centre-du-Québec – Demande de financement annuelle*
 27. *Déclaration officielle de la municipalité en soutien à la semaine nationale des proches aidants*
 28. *Motion de félicitations – Comité culturel – Soirée « cinéma extérieur d'Halloween » au parc des Grès*
 29. *Motion de félicitations – Comité d'embellissement – Soirée reconnaissance*
 30. *Motion de félicitations – Marché Bonichoix Bournival – 100^e anniversaire*
 31. *Affaires diverses*
- Période de questions*
32. *Clôture de la séance*

2022-11-282

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot de la mairesse

La mairesse souhaite la bienvenue à la séance ordinaire du conseil municipal du 7 novembre 2022. Elle souligne que déjà un an est écoulé à son mandat à titre de mairesse de Saint-Étienne-des-Grès. Elle remercie ses collègues du conseil municipal pour leur collaboration dans la dernière année. Elle mentionne qu'ils ont eu de nombreux échanges sur différents enjeux et, surtout, qu'ils ont gouverné en toute honnêteté et en toute transparence. Elle remercie les employés de l'Hôtel de Ville, les travaux publics et les cadres pour leur précieuse collaboration. Elle remercie

Séance ordinaire du 7 novembre 2022

particulièrement madame Nathalie Vallée, directrice générale de la municipalité, pour la complicité qu'elles ont développée depuis un an.

Elle poursuit en mentionnant qu'Énercycle a procédé à quelques annonces importantes. Pour la prochaine année, l'ajout du nouveau service de gestion des matières compostables représente en moyenne une somme de 110 \$ par ménage. Le coût d'acquisition du bac brun représente une somme de 49 \$, ce qui inclut : le bac roulant de 240 litres, le mini bac pour la cuisine et la distribution aux domiciles des citoyens à partir de mai prochain.

Les augmentations de tarifs auront un impact direct sur les comptes de taxes. Les principaux facteurs qui justifient l'augmentation des tarifs sont :

- ✓ L'augmentation du coût du carburant qui affecte durement Énercycle, puisque les opérations comportent une part importante de transport et d'opérations de machineries;
- ✓ L'achalandage accru des écocentres (un service adopté par les citoyens) qui amène une augmentation de matières à transporter et à valoriser;
- ✓ Le coût de construction d'une cellule d'enfouissement a augmenté d'environ 75 % en quelques années, passant de 4,2 millions de dollars en 2018 à 7,4 millions de dollars en 2022;
- ✓ Les installations de traitement des eaux usées et des boues ont fait l'objet d'une optimisation majeure au cours des dernières années et ces investissements, de l'ordre de 10 millions de dollars, se reflètent dans les augmentations des coûts associés au traitement des boues de fosses septiques et des eaux usées du lieu d'enfouissement.

La bonne nouvelle dans tout cela, c'est l'arrivée du bac brun qui permettra de faire un virage écologique important. Le compost produit sera redistribué aux citoyens de la Mauricie, et ce, gratuitement.

La mairesse poursuit en mentionnant que, depuis avril dernier, un comité de consultation en environnement a été mis en place et que la municipalité est à la recherche de citoyens désirant s'y impliquer et collaborer avec ses collègues du Conseil, soit monsieur Nicolas Gauthier et madame Line Bélanger. S'ils sont intéressés, elle les invite à faire parvenir leurs coordonnées à maire@mun-stedg.qc.ca.

Aussi, elle annonce que, le 22 novembre prochain, aura lieu la collecte de sang sous sa présidence d'honneur. Elle invite les citoyens à prendre un rendez-vous au 1 800-343-7264 ou directement sur le site de Héma-Québec.

En terminant, elle souligne les cent ans d'existence du commerce Marché Bonichoix Bournival, célébrés en octobre dernier, félicite le propriétaire, M. François Bournival, et lui souhaite bonne continuité!

Nancy Mignault,
Mairesse

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 octobre 2022 et de la séance extraordinaire du 5 octobre 2022 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

Séance ordinaire du 7 novembre 2022

2022-11-283

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Line Bélanger et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 octobre 2022 et de la séance extraordinaire du 5 octobre 2022 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2022-11-07 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2022-11-284

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Paul Langevin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2022-11-07.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

La directrice générale et greffière trésorière dépose au conseil les deux états comparatifs de revenus et de dépenses prévus à l'article 176.4 du *Code municipal*, préparés par la greffière trésorière adjointe.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2022-11-285

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 31 octobre 2022*, totalisant 1 899 626,94 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 octobre 2022*, au montant de 503 549,36 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Greffière trésorière adjointe

Autorisation – Affectation du surplus de fonctionnement – Réfection de la patinoire au parc des Grès

2022-11-286

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Paul Langevin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation du surplus de fonctionnement, d'un montant de 2 477,75 \$, pour pourvoir au paiement des honoraires professionnels de l'ingénieur et du technicien de la MRC de Maskinongé, dans le cadre du projet de réfection de la patinoire au parc des Grès, suivant la facture n° 105024 produite par la MRC de Maskinongé, datée 17 novembre 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 novembre 2022

6. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pour modifier le Règlement n° 412-4-2022 portant sur le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux de Saint-Étienne-des-Grès

2022-11-287

Nicolas Gauthier **donne** avis de motion que lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement pour modifier le Règlement n° 412-4-2022 portant sur le *Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux de Saint-Étienne-des-Grès*, par l'ajout de l'article 5.2.4.3 portant sur la réception ou la sollicitation d'avantages, conformément à la *Loi*, et dépose ledit projet de règlement.

Le projet de règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité.

7. Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé - Approbation du Règlement d'emprunt n° 2022-004 décrétant l'acquisition d'un camion-citerne et d'une pompe portative, et un emprunt de 55 000 \$

CONSIDÉRANT que la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé a besoin de remplacer le véhicule incendie n° 412 de la caserne 12, afin de respecter les normes applicables en cette matière;

CONSIDÉRANT que l'achat du véhicule est prévu au budget 2023;

CONSIDÉRANT que la Régie n'a pas les fonds requis;

CONSIDÉRANT que la Régie a adopté, par la résolution n° 108-10-22, le Règlement d'emprunt n° 2022-004 qui a pour objet l'acquisition d'un camion-citerne de 2500 gallons impériaux, incluant l'équipement qu'il contient, ainsi qu'une pompe portative et un emprunt de 55 000 \$ sur une période de 10 ans pour en acquitter le coût et les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les règlements d'emprunt de la régie doivent être approuvés par toutes les municipalités parties à l'entente, suivant l'article 607 du *Code municipal*;

2022-11-288

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Paul Langevin et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès approuve le Règlement d'emprunt n° 2022-004, adopté par la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, par la résolution n° 108-10-22, qui a pour objet l'acquisition d'un camion-citerne de 2500 gallons impériaux, incluant l'équipement qu'il contient, ainsi qu'une pompe portative et un emprunt de 55 000 \$ sur une période de 10 ans pour en acquitter le coût et les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Dépôt de la liste des taxes impayées

CONSIDÉRANT l'article 1022 du *Code municipal* qui stipule que la directrice générale et greffière trésorière doit préparer, au cours du mois de novembre, un rapport mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées pour taxes municipales et que ce dernier doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

2022-11-289

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès approuve l'état déposé par la directrice générale et greffière trésorière et autorise cette dernière à faire parvenir un avis écrit à chacune des personnes inscrites sur le document présenté à cette fin et

Séance ordinaire du 7 novembre 2022

donnant jusqu'au 25 novembre 2022 pour acquitter toute somme due. À défaut de respecter ce délai, les comptes accusant un retard seront transmis à la firme d'avocats Tremblay, Bois pour recouvrement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Demande de remboursement – Programme d'aide à la voirie locale – Volets « Redressement » et « Accélération » – Attestation de fin des travaux - Dossier numéro GUK98222 - Asphaltage d'une partie de la rue Principale et du 6^e Rang - Reddition de compte

CONSIDÉRANT que Mme Nathalie Vallée, directrice générale, a pris connaissance des modalités d'application des volets « Redressement » et « Accélération » Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés du 5 août 2022 au 21 octobre 2022;

CONSIDÉRANT que Mme Nathalie Vallée, directrice générale, transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

2022-11-290

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Octroi de contrat – J. Y. Martel Transport inc. - Location de conteneurs et collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption de la résolution 2022-09-238, la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres public publié le 21 septembre 2022 dans le système électronique d'appel d'offres SEAO et dans le journal Le Nouvelliste, pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc., pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT que la séance d'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 octobre 2022, dans le cadre de l'appel d'offres n° 2022-09-238;

CONSIDÉRANT que deux (2) entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis, avant 11 h, le 19 octobre 2022, soit :

Séance ordinaire du 7 novembre 2022

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
J. Y. Martel Transport inc.	169 900 \$
GFL Environmental inc.	201 610 \$

CONSIDÉRANT qu'après étude et analyse des soumissions, la soumission de J. Y. Martel Transport inc., plus bas soumissionnaire, est jugée conforme;

2022-11-291

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Line Bélanger et il est résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

QUE le conseil accepte les soumissions reçues;

QUE le conseil octroie le contrat à J. Y. Martel Transport inc., le plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc., pour l'année 2023, conformément aux documents d'appel d'offres publiés et la soumission déposée, au montant de 169 900 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Octroi de contrat – Construction Ré-Aly-T - Construction d'un bâtiment secondaire derrière le garage municipal

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption de la résolution 2022-10-265, la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation, le 24 octobre 2022, pour la construction d'un bâtiment secondaire derrière le garage municipal;

CONSIDÉRANT que la séance d'ouverture des soumissions a eu lieu le 1^{er} novembre 2022, dans le cadre de l'appel d'offres n° 2022-10-265;

CONSIDÉRANT que deux (2) entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis, avant 11 h, le 1^{er} novembre 2022, soit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Construction Ré-Aly-T	67 431,41 \$
Construction R. Turcotte inc.	79 265,96 \$

CONSIDÉRANT qu'après étude et analyse des soumissions, la soumission de Construction Ré-Aly-T, plus bas soumissionnaire, est jugée conforme;

2022-11-292

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

QUE le conseil accepte les soumissions reçues;

QUE le conseil octroie le contrat à Construction Ré-Aly-T, le plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour la construction d'un bâtiment secondaire derrière le garage municipal, conformément aux documents d'appel d'offres transmis et la soumission déposée, au montant de 67 431,41 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 novembre 2022

12. Modification de la résolution n° 2022-10-264 - Octroi de contrat – Cimentiers des Grès inc. – Construction d'une dalle de béton pour le bâtiment à construire derrière le garage municipal

CONSIDÉRANT que, par la résolution n° 2022-10-264, la municipalité octroyait un contrat à Cimentiers des Grès inc. pour la construction d'une dalle de béton pour le bâtiment à construire derrière le garage municipal;

CONSIDÉRANT que, dans le contrat initial, l'utilisation d'une pompe à béton n'était pas prévue;

CONSIDÉRANT que l'utilisation d'une pompe à béton est finalement nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu de modifier la résolution 2022-10-264 par la modification du contrat initial avec Cimentiers des Grès inc. en y ajoutant l'utilisation de la pompe à béton;

2022-11-293

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Guy St-Arnauld et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine la modification du contrat initial avec Cimentiers des Grès inc., pour la construction d'une dalle de béton pour le bâtiment à construire derrière le garage municipal, et ajoute au contrat le coût pour l'utilisation d'une pompe à béton, au montant de 1000 \$, pour un contrat au montant total de 8995 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Octroi de contrat – Gestion Le Stéphanois inc. – Préparation et entretien de la piste de ski de fond

2022-11-294

Il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Paul Langevin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat de préparation et d'entretien de la piste de ski de fond pour l'hiver 2022-2023, selon les termes du devis intitulé *Contrat et cahier de charges pour la préparation et l'entretien de la piste de ski de fond – Hiver 2022-2023*, à Gestion Le Stéphanois inc., au prix de 6750 \$, avant taxes, suivant la soumission datée du 7 octobre 2022, conditionnellement à l'autorisation d'Hydro-Québec quant à l'utilisation du stationnement.

Il est de plus résolu d'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière trésorière à signer le contrat, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Octroi de contrat – Urbinspec - Formation et mentorat en inspection municipale

2022-11-295

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroi le contrat à Urbinspec pour de la formation et du mentorat en inspection municipale auprès de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, ainsi que pour des frais de déplacement, d'une durée de six (6) semaines, soit du 14 novembre 2022 au 19 décembre 2022, au coût estimé de 672,50 \$ par semaine, avant taxes, pour un montant total estimé de 4 035 \$, avant taxes, suivant l'offre de services professionnels datée du 6 novembre 2022.

Il est de plus résolu d'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière trésorière à signer le contrat, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 novembre 2022

15. Autorisation à demander des soumissions publiques pour la conception et la construction d'une aire de planche à roulettes au parc des Grès

2022-11-296

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Guy St-Arnauld et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et greffière trésorière à procéder à un appel d'offres public pour la conception et la construction d'une aire de planche à roulettes au parc des Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Demande à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de modifier le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

CONSIDÉRANT que les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes;

CONSIDÉRANT que l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*;

CONSIDÉRANT que la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau;

CONSIDÉRANT que, sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé;

CONSIDÉRANT que les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements;

CONSIDÉRANT la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 1^{er} juin 2022 reconnaissant qu'« une modification législative doit être considérée » et qu'il est demandé « au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public »;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de loi numéro 42 visant principalement à s'assurer de la révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau;

2022-11-297

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

DE DEMANDER à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

DE DEMANDER à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'adopter leurs propres résolutions au même effet;

Séance ordinaire du 7 novembre 2022

DE DEMANDER aux MRC et aux municipalités du Québec d'adopter leurs propres résolutions au même effet;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Affaires municipales, à la FQM et à l'UMQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Nomination de la personne désignée pour l'application de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Maskinongé

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a conclu, par la résolution 2007-11-433, une entente avec la MRC de Maskinongé qui confie aux municipalités du territoire de la MRC de Maskinongé certaines responsabilités à l'égard des cours d'eau et prévoit les modalités de son application, en vertu des dispositions de l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, 2005, c-6);

CONSIDÉRANT que Michaël Désaulniers Desbiens a été embauché à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour la municipalité le 5 octobre 2022 par la résolution 2022-10-280;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer l'inspecteur en bâtiment et en environnement, Michaël Désaulniers Desbiens, à titre de personne désignée pour l'application de ladite politique;

2022-11-298

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désigne monsieur Michaël Désaulniers Desbiens, inspecteur en bâtiment et en environnement, l'application de la *Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Maskinongé*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Nomination de la personne désignée pour régler les mécontentes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales

CONSIDÉRANT que, selon l'article 35 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales (LCM)*, la municipalité doit désigner, par résolution, une personne pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 (*LCM*) et prévoir, conformément à l'article 35 (*LCM*), la rémunération et les frais admissibles payables par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 (*LCM*);

CONSIDÉRANT que Michaël Désaulniers Desbiens a été embauché à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour la municipalité le 5 octobre 2022 par la résolution 2022-10-280;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer l'inspecteur en bâtiment et en environnement, Michaël Désaulniers Desbiens, à titre de personne désignée pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 (*LCM*);

2022-11-299

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désigne monsieur Michaël Désaulniers Desbiens, inspecteur en bâtiment et en environnement, pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 (*LCM*).

Séance ordinaire du 7 novembre 2022

Il est résolu que la rémunération et les dépenses admissibles de la personne désignée soient les mêmes que celles fixées par ses conditions de travail en vigueur en tant qu'inspecteur en bâtiment et en environnement et, conformément à l'article 41 (LCM), cette rémunération et ces dépenses sont réparties au prorata de la part des propriétaires intéressés aux travaux.

Il est aussi résolu que tous les coûts réels des honoraires professionnels (ingénieur, arpenteur-géomètre, avocat, etc.), lorsque requis et selon la nature du dossier, soient payables par les propriétaires concernés et que, lors d'une intervention, une facture détaillée soit transmise aux personnes tenues au paiement de ces coûts, incluant toutes les pièces justificatives liées à cette intervention.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Nomination de la personne désignée pour participer au comité opérationnel – Entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations

CONSIDÉRANT qu'une entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Maskinongé a été conclue et que le protocole découlant de cette entente a été signé en octobre 2016;

CONSIDÉRANT que, dans la poursuite des travaux relatifs à la signature du protocole d'entente, un comité opérationnel doit être formé et qu'une personne de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès doit y être désignée;

CONSIDÉRANT que Michaël Désaulniers Desbiens a été embauché à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour la municipalité le 5 octobre 2022 par la résolution 2022-10-280;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer l'inspecteur en bâtiment et en environnement, Michaël Désaulniers Desbiens, à titre de personne désignée pour participer au comité opérationnel, dans le cadre de l'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations;

2022-11-300

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Paul Langevin et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désigne monsieur Michaël Désaulniers Desbiens, inspecteur en bâtiment et en environnement, pour participer au comité opérationnel, dans le cadre de l'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations.

Il est résolu que la rémunération et les dépenses admissibles de la personne désignée soient les mêmes que celles fixées par ses conditions de travail en vigueur en tant qu'inspecteur en bâtiment et en environnement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Départ à la retraite – Madame Hélène Bond – Journalière de classe 1

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 27 octobre 2022 de madame Hélène Bond, journalière de classe 1, dans laquelle elle annonce son départ à la retraite effectif le 28 octobre 2022;

2022-11-301

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine le départ à la retraite de madame Hélène Bond, journalière de classe 1, rétroactivement depuis le

Séance ordinaire du 7 novembre 2022

28 octobre 2022, la remercie pour ses 22 années de loyaux services et lui souhaite une bonne retraite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Ouverture du poste de journalier de classe 1

CONSIDÉRANT que madame Hélène Bond, journalière de classe 1, a pris sa retraite le 28 octobre dernier;

2022-11-302

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire pourvoir le poste de journalier de classe 1 et il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et greffière trésorière à procéder à un appel de candidatures pour offrir ce poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Démission – Brigadière scolaire – Madame Carole Descôteaux

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 3 novembre 2022 de madame Carole Descôteaux, dans laquelle elle annonce sa démission du poste de brigadière scolaire, effective à compter de son remplacement;

2022-11-303

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Line Bélanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la démission de madame Carole Descôteaux du poste de brigadière scolaire, effective à compter de son remplacement. Le conseil tient à remercier Mme Descôteaux pour ses 22 années de services à titre de brigadière scolaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Appel de candidatures – Brigadier scolaire

CONSIDÉRANT que madame Carole Descôteaux a remis sa démission, le 3 novembre 2022, du poste de brigadière scolaire;

2022-11-304

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à procéder à un appel de candidatures pour pourvoir le poste de brigadier scolaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Programme Emplois d'été Canada 2023 – Demande de subvention – Camp de jour

CONSIDÉRANT l'importance du camp de jour de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT l'importance d'obtenir une aide financière pour la tenue de ce camp de jour;

2022-11-305

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Guy St-Arnauld et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice des loisirs à déposer, pour et au nom de la municipalité, une demande de subvention salariale dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2023*, pour les postes de

Séance ordinaire du 7 novembre 2022

huit (8) moniteurs et deux (2) aides-moniteurs et/ou monitrices et d'un (1) moniteur en chef ou d'une (1) monitrice en chef du camp de jour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Scouts Groupe Les Grès - Campagne de financement - Demande d'accès gratuit - Salle Jules-Bellemare du Centre communautaire

2022-11-306

Il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise les Scouts de Saint-Étienne-des-Grès à effectuer leur campagne de financement pour l'année 2022-2023 de la façon suivante :

Type d'activité	Dates	Lieu
Collectes de cannettes	14 janvier 2023 et 15 avril 2023	Salle Jules-Bellemare

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Moisson Mauricie / Centre-du-Québec – Demande de financement annuelle

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Jean Pellerin, président du conseil d'administration, et Mme Monique Trépanier, directrice générale, tous deux de l'organisme Moisson Mauricie / Centre-du-Québec, dans laquelle ils demandent à la municipalité une aide financière de 566,40 \$, afin de permettre de continuer à soutenir les Stéphanoises et Stéphanois qui sont dans le besoin en matière d'aide alimentaire;

2022-11-307

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement d'un montant de 566,40 \$ à l'organisme Moisson Mauricie / Centre-du-Québec, afin de permettre de continuer à soutenir les Stéphanoises et Stéphanois qui sont dans le besoin en matière d'aide alimentaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Déclaration officielle de la municipalité en soutien à la semaine nationale des proches aidants

CONSIDÉRANT que la semaine du 6 au 12 novembre 2022 est la Semaine nationale des proches aidants du Québec qui a pour thème « Ensemble, cultivons l'humain »;

2022-11-308

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

QUE le conseil municipal adopte la motion suivante :

« Nous célébrons du 6 au 12 novembre 2022 la Semaine nationale des personnes proches aidantes du Québec. Cette année, cette semaine a pour thème : "Ensemble, cultivons l'humain." ».

« Ensemble, cultivons l'humain : nous voyons la personne proche aidante fièrement mise de l'avant, se sentant plus humaine dans le rôle d'aidant. Ensemble, cultivons l'humain en soulignant le travail des proches aidants et des organismes, comme proches aidants de la MRC de Maskinongé, qui font partie de l'environnement et sont présents afin de cultiver, nourrir et fleurir l'univers des proches aidants qui est souvent exigeant.

Séance ordinaire du 7 novembre 2022

« Parce que nous serons tous proches aidants, ensemble, cultivons l'humain pour construire une société plus équitable pour ses 1,5 million de personnes proches aidantes du Québec. Remercions et soutenons ces personnes qui font la différence dans notre région. »

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Motion de félicitations – Comité culturel – Soirée « cinéma extérieur d'Halloween » au parc des Grès

2022-11-309

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le Comité culturel pour l'organisation de la soirée « cinéma extérieur d'Halloween » tenue le 29 octobre dernier au parc des Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. Motion de félicitations – Comité d'embellissement – Soirée reconnaissance

2022-11-310

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le Comité d'embellissement pour la soirée reconnaissance tenue le 7 octobre dernier, ainsi que tous les propriétaires qui y ont été honorés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

30. Motion de félicitations – Marché Bonichoix Bournival – 100^e anniversaire

2022-11-311

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès soulignent le 100^e anniversaire d'existence du Marché Bonichoix Bournival, et félicitent chaleureusement M. François Bournival, propriétaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

31. Affaires diverses

La mairesse fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 16;
Fin : 20 h 23.

32. Clôture de la séance

2022-11-312

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 20 h 23.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nancy Mignault,
Mairesse

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et greffière
trésorière

Séance ordinaire du 7 novembre 2022

Je, Nancy Mignault, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.